



Québec, 3 mars 2006

Membres de la Commission
À l'attention de M. Yannick Vachon, Secrétaire
Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES VÉHICULES HORS-ROUTE
Commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec

Membres de la Commission,

À titre d'intervenant largement reconnu des secteurs de la faune et du tourisme au Québec, la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) désire vous faire part de ses commentaires concernant les véhicules hors-route, au nom de ses quelques 375 pourvoyeurs membres répartis dans toutes les régions du Québec et détenant plus de 80% de l'offre d'hébergement en pourvoirie. Par cet exercice, elle désire exprimer sa volonté de participer activement à la démarche visant à intégrer d'une manière durable et concertée les activités liées à l'utilisation de véhicules hors route. Ce document présente donc l'essentiel des positions des pourvoyeurs en matière de développement de ces activités sur leur territoire ou à proximité de celui-ci.

Tout d'abord, il importe de préciser que les pourvoiries tentent de faire reconnaître, depuis longtemps, l'importance stratégique du maintien de la qualité des ressources paysages, fauniques et récréatives qui prévalent sur leur territoire puisqu'elles en déterminent la valeur. La capacité pour notre industrie de maintenir, sur une base durable et soutenue, une offre de qualité en milieu naturel constitue son enjeu fondamental. Il s'agit véritablement d'une industrie au cœur du concept de développement durable.

Ceci étant établi, le document d'orientation sur lequel se base la présente commission parlementaire contient plusieurs éléments qui ont des liens directs avec les activités des pourvoiries. La FPQ en retient quelques-uns pour fins de discussion.

Concertation régionale et pérennité des sentiers

La mise en place de sentiers interrégionaux permanents constitue une avenue à privilégier, puisqu'elle permet d'éviter l'incertitude qui affecte inévitablement les efforts de promotion des activités motorisées et de l'hôtellerie forestière qui s'y rattache. De même, elle permet une

meilleure planification des activités qui se déroulent ou qui pourraient se dérouler en périphérie des sentiers. Certaines difficultés récurrentes à chaque année, comme l'accès à certains territoires structurés en terres publiques, pourraient ainsi être réglées sur un terme supérieur à une année.

À cet égard, la création de tables de concertation régionales sous la responsabilité des CRÉs devrait permettre aux intéressés de prendre part aux décisions liées à l'établissement et au maintien des réseaux de sentiers.

Nous soumettons que la composition de ces tables doit impérativement comprendre un représentant du secteur de la pourvoirie. Entreprises privées opérant en majorité sur les terres du domaine public, les pourvoiries constitue le plus vaste réseau d'hébergement en milieu naturel et plus de 25% d'entre elles offrent des services liés à la pratique du quad ou de la motoneige. Plus de 180 entreprises de pourvoirie sont donc impliquées dans ces activités partout au Québec. Toutes offrent de l'hébergement, certaines offrent des excursions guidées, d'autres font la location des VHR. Par ailleurs, plusieurs ont développé une clientèle utilisatrice de VHR qui leur permet de prolonger les emplois au-delà des saisons de chasse et de pêche, améliorant du coup les retombées économiques et le bilan financier de ces entreprises normalement saisonnières.

Cependant, toutes les pourvoiries ne désirent pas être impliquées dans le tourisme du quad ou de la motoneige. Certaines exploitent leur entreprise et le territoire adjacent de manière à procurer le plus de calme et de solitude à leur clientèle, ce qui peut être une source d'incompatibilité avec la mise en place de sentiers, d'autres verraient d'un bon œil un sentier permanent mais ouvert seulement pour la pratique de la motoneige. La cohabitation des sentiers avec les entreprises de pourvoirie requiert donc une planification qui intègre les réalités et les préoccupations de chacun.

La proximité des sentiers par rapport aux unités d'hébergement ou à des zones d'activités spécifiques constitue à l'évidence une de ces préoccupations. Cependant, l'utilisation des chemins forestiers soulève aussi certaines inquiétudes. En effet, ces chemins constituent les voies d'accès privilégiées pour la plupart des pourvoiries. Par contre, tous ne sont pas constamment maintenus par l'industrie forestière et les pourvoyeurs se chargent de conserver ces chemins dans un état carrossable pour leur clientèle. L'utilisation de certains de ces chemins par les VHR peut dans certains cas causer des problèmes au plan de l'entretien, notamment en ce qui concerne l'ouverture printanière des accès aux plans d'eau privilégiés des pêcheurs de la pourvoirie.

D'autres pourvoiries sont situées dans des endroits reculés, accessibles uniquement par voie aérienne. De moins en moins nombreuses vu la multiplication des chemins forestiers, elles constituent néanmoins un produit très prisé des amateurs de chasse et de pêche, autant Québécois que non-résidents. Il serait judicieux de s'assurer que la mise en place de sentiers, permanents ou non, ne cause pas de préjudice irréversible à ce type d'entreprise.

Enfin, qu'il soit question de chemins carrossables ou de sentiers de VHR, il importe de prendre conscience que leur multiplication entraîne invariablement une hausse des actes de braconnage, de vandalisme et peut constituer un facteur de dérangement en pleine nature. Loin de vouloir mettre un frein aux activités des quadistes et des motoneigistes, la FPQ souhaite s'assurer que soient harmonisées les activités de chacun.

Comité consultatif

Il est prévu qu'un comité consultatif soit créé en vue d'assurer une concertation d'ensemble entre les différentes tables régionales. Étant donné la présence massive mais dispersées des pourvoires sur l'ensemble du territoire québécois, la FPQ à titre de représentant provincial de ces entreprises, estime qu'il serait approprié qu'elle siège sur le comité consultatif. La FPQ est active dans le soutien à ses membres qui veulent développer une offre pour les quadistes et les motoneigistes, elle fait la promotion de ces activités de manière autonome et en partenariat avec des organisations comme les ATR, Aventure Écotourisme Québec ou les fédérations de VHR, sur les marchés du Québec, du Canada et sur les marchés extérieurs. L'expertise de ses membres en matière d'offre de service pour le tourisme en VHR constitue assurément un avantage pour assurer une vision d'ensemble au Comité consultatif.

Sentiers « autonomes » ou non-fédérés

Un aspect qui n'est pas soulevé dans le document d'orientation concerne l'aménagement et le maintien de sentiers autonomes. Comme les sentiers « fédérés » ne sont pas nécessairement aménagés à proximité de certaines des entreprises de pourvoirie désirant offrir des services aux utilisateurs de VHR, il arrive que celles-ci aménagent et entretiennent à leurs frais des sentiers, notamment pour la motoneige, qui relie les lieux d'hébergement aux sentiers officiels. Parfois les distances peuvent atteindre plusieurs dizaines de kilomètres et les sentiers doivent passer sur des territoires structurés de grande superficie, comme les zones d'exploitation contrôlée (zecs) ou les réserves fauniques. L'expérience démontre que dans la plupart des cas, les gestionnaires de ces territoires s'accordent avec le pourvoyeur pour lui permettre d'entretenir les sentiers. Il arrive par contre que certains gestionnaires imposent le paiement d'un droit d'accès aux usagers. Il nous apparaît inconséquent avec les objectifs de développement économique régional que de tels frais soient imposés, d'autant plus que la totalité des dépenses est assumée par la pourvoirie.

La FPQ soumet donc à la Commission que dans le cas où des sentiers « autonomes » sont développés et sont accessibles à tous, il ne devrait pas y avoir d'imposition de frais aux usagers par des organismes qui n'assument aucune des dépenses engagées dans l'aménagement et l'entretien de ces sentiers.

Les pourvoires sont des intervenants incontournables en regard des différentes affectations du territoire public et elles constituent de puissants générateurs de retombées économiques pour les régions. Il est temps que leurs préoccupations, que leurs idées et que leur vision soient entendues avant la prise des décisions sur des questions comme celle de la place des VHR sur les terres du domaine de l'État.

Vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à la présente, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Marc Plourde